

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP fait un pas de plus en faveur de la préservation du climat

Paris, le 25 septembre 2014 – En cohérence avec sa vocation d'investisseur responsable de longterme, en particulier avec son engagement au sein de l'IIGCC^[1], l'Etablissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) annonce aujourd'hui un pas supplémentaire dans la réduction des émissions de CO_2 induites par ses investissements.

Dans la continuité du calcul de l'empreinte carbone de son portefeuille actions, publié début 2014, l'ERAFP a travaillé avec le gestionnaire français AMUNDI sur une méthodologie visant à réduire de manière significative l'empreinte carbone d'un portefeuille de 750 millions d'euros géré pour le compte de l'ERAFP dans le cadre d'un mandat de gestion indicielle.

Cette méthodologie de décarbonisation complète l'approche best in class qui consiste à ne sélectionner que les meilleures entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Un filtre additionnel est appliqué à partir des données collectées sur l'intensité carbone (émissions CO2e / chiffre d'affaires) des entreprises : 5% des entreprises les plus polluantes au niveau global et 20% des entreprises les plus polluantes de chaque secteur sont exclues du portefeuille.

Le portefeuille décarboné, dont la *tracking error* ne devrait pas dépasser 0,7%, affichera une performance similaire à l'indice initial, tout en permettant une réduction de son intensité carbone d'environ 40% par rapport à ce dernier.

En parallèle du suivi de ce mandat, l'ERAFP poursuivra ses travaux en matière de mesure des risques carbone et climatiques, notamment à travers le soutien d'initiatives de recherche et développement visant à évaluer l'alignement des investissements aux objectifs climatiques.

L'ERAFP: 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 16 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence. L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,75 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr

^[1] Institutional Investors Group on Climate Change, http://www.iigcc.org/